

Département
de
MAINE ET LOIRE
Arrondissement
d'ANGERS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 17 OCTOBRE 2017

COSY /n°38 /2017

Objet : Adhésion au Syndicat de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept octobre à 9 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
CAILLEAU Marc	ALM	ALM
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (CC VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	VALLEE DU HAUT ANJOU (HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)
GUEGAN Yann	ALM	ALM
HONORE Marie-Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
MATHIEU Gérard suppléant de HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEE)
MARTIN Jean Pierre	CORZE	CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE)
MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOISAN Gérard	ALM	ALM
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION DE POUANCE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (CA SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE).
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'est excusé et a donné pouvoir de voter en son nom :

- BOISNEAU Jean-Paul, désigné par LA SEGUINIÈRE, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS), à DAVY Jean-Luc, désigné par MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

S'étaient excusés :

- BROSELLIER Pierre, désigné par CC LOIRE AUBANCE, circonscription LOIRE AUBANCE (CC LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- DENIS Adrien, désigné par NOYANT VILLAGES, circonscription du CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEE) ;
- DENIS Michel, désigné par BREZE, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- DESOEUVRE Robert, désigné par ALM ;
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM ;
- GALON Joseph, désigné par SEGRE EN ANJOU BLEU, circonscription du CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE) ;
- GELINEAU Jackie, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par TERRANJOU, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;

- HEIBLÉ Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE) ;
- LEFORT Alain, désigné par CC REGION DE DOUE LA FONTAINE, circonscription de DOUE LA FONTAINE (CA SAUMUR VAL DE LOIRE) ;
- LEPETIT Dominique, désigné par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) ;
- MANCEAU Paul, désigné par SEVREMOINE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, circonscription du CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON, circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS) ;
- PIOUS Serge, désigné par MONTREVAULT SUR EVRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE) ;
- POITOU Rémy, désigné par ALM ;
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE) ;
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (CA DU CHOLETAIS) ;
- ROISNE Didier, désigné par ALM ;
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM ;
- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU) ;

Etait invité sans voix délibérative, Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-18 I 1° ;

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-116 du 31 décembre 2016 portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire, issue de la fusion des communes d'Ingrandes (qui adhérait déjà au Siéml) et du Fresne-sur-Loire (qui adhérait au SYDELA) ;

Considérant que la commune nouvelle d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire adhère partiellement au Siéml, pour la partie de territoire située sur la commune déléguée d'Ingrandes, et au SYDELA pour la partie du territoire située sur la commune déléguée du Fresne-sur-Loire ;

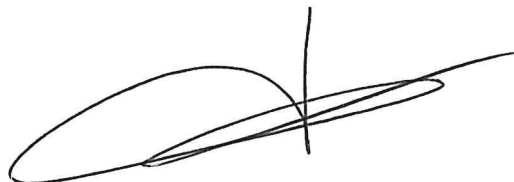
Considérant la délibération 17 DCM 08.09, dans laquelle la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire a demandé son retrait du SYDELA, et son adhésion au Siéml ;

Considérant que cette adhésion a été demandée au titre de la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 des statuts du Siéml, ainsi que des compétences facultatives « distribution publique de gaz », « éclairage public » et « infrastructures de charge pour véhicules électriques » respectivement définies aux articles 4.1, 4.2 et 4.3 de ces mêmes statuts ;

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord à l'adhésion de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire pour l'intégralité du territoire de cette dernière et en conséquence l'extension du périmètre du Siéml ;
- AUTORISE le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

COMMUNE d'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE

Maine et Loire

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers

En exercice : 30
Présents : 24
Votants : 28 (24 + 4 pouvoirs)

Convocation du 22 septembre 2017

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire s'est réuni le vingt-sept septembre deux mille dix-sept, à la maison commune des loisirs d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h45, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Michel VALLÉE, Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Joël DAVY, Monique GREFFIER, Jean-Jacques BUREAU, Alain TUSSEAU, Nathalie PITON et Fabrice BOSSIER, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Jean-Luc PINSON, Sylvie VALLÉE, Jean-Marc JOVELIN, Nelly RAFFRAY, Lydie LE GOFF, Yohann CHATAIGNER, Nicolas BOURGET, Sandy VRIGNAUD, Patrick PASCAL, Didier PICHERIT, Christian ROTUREAU, Valérie OGER, Jean CHAMAILLÉ et Christian AUDUREAU.

Absentes excusées : Mesdames Caroline AMIET, Véronique DUCEPT, Mireille BORDET, Solène DENIS et Valérie COUTEAU HERSANT.

Absente : Madame Corinne BACHARD-CHARBONNIER.

*Pouvoirs : De Madame Caroline AMIET à Monsieur Fabrice BOSSIER ;
De Madame Mireille BORDET à Monsieur Jean CHAMAILLÉ ;
De Madame Solène DENIS à Monsieur Christian ROTUREAU ;
De Madame Valérie COUTEAU-HERSANT à Monsieur Didier PICHERIT.*

Secrétaire de séance : Madame Sandy VRIGNAUD.

17 DCM 08.09 – SYNDICATS D'ENERGIES : COMPTE-RENDU DE LA CONCERTATION ENTRE LE SIEML ET LE SYDELA ; ADHESION DE LA COMMUNE A UN SYNDICAT

Par un arrêté préfectoral n°2015-116 du 31 décembre 2015, a été créée la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, issue de la fusion des communes d'Ingrandes (qui adhérait déjà au SIEML) et du Fresne-sur-Loire (qui adhérait au SYDELA).

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la commune a organisé une rencontre entre le SIEML et le SYDELA le 3 juillet dernier afin d'aborder l'appartenance de la commune à ces deux syndicats d'énergies. En effet, des zones sont communes à ces deux syndicats (ex : La Riottière) et les modes de fonctionnement techniques / administratifs sont sensiblement différents, complexifiant notre suivi ; au vu de ces éléments, il a été jugé opportun d'évoluer pour que la commune ne dépende que d'un syndicat. Le choix s'est appuyé sur différents éléments, indépendamment de la bonne qualité de service rendue par ces deux syndicats :

- Il s'agit d'une compétence syndicale et pas communautaire ;
- Les acteurs tels qu'ENEDIS, la DGFIP, dépendent du Maine et Loire,
- La compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » n'était pas retenue pour la commune déléguée du Fresne sur Loire,
- Les projets en cours (espace gare et Riottière) sont accompagnés par le SIEML ;
- En outre, de nouvelles compétences (géo-référencement de la voirie) sont prévues à l'échelle départementale et donc, il n'est pas envisageable d'en scinder la réalisation sur les deux syndicats.

Dans ce cadre, en tenant compte du très bon esprit de coopération entre ces deux syndicats, le consensus dégagé le 3 juillet a été de retenir le SIEML, tenant compte en outre de l'engagement des deux syndicats de poursuivre cette bonne coopération afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions.

Cela implique de demander le retrait du territoire de la commune déléguée du Fresne sur Loire du SYDELA, pour adhésion ensuite au SIEML, de l'intégralité du territoire de la commune nouvelle (avec, donc, l'ajout de la commune déléguée du Fresne sur Loire) et ce, pour la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 de ses statuts, ainsi que les compétences optionnelles « distribution publique de gaz », « éclairage public » et « infrastructures de charge pour véhicules électriques » respectivement définies aux articles 4-1, 4-2, et 4-3 de ces mêmes statuts.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-18, L.5211-19, L.5212-16 et L.5711-1 ;

Vu l'arrêté du Préfet du Maine-et-Loire DRCL/BCL n° 2016-09 du 1^{er} février 2016 portant réforme des statuts du SIEML, ensemble les statuts qui y sont annexés ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Loire-Atlantique du 8 avril 2016 portant modification des statuts du SYDELA, ensemble les statuts qui y sont annexés ;

Vu le décret n° 2015-1751 du 23 décembre 2015 portant modification des limites territoriales de cantons, d'arrondissements et de départements dans la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté n°2015-116 du 31 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire ;

Considérant qu'à ce jour, la commune déléguée du Fresne-sur-Loire reste membre du SYDELA, tandis que la commune historique d'Ingrandes sur Loire est membre du SIEML ;

Considérant l'opportunité pour la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire de devenir membre du SIEML pour l'intégralité de son territoire, situé sur le territoire de ce syndicat ;

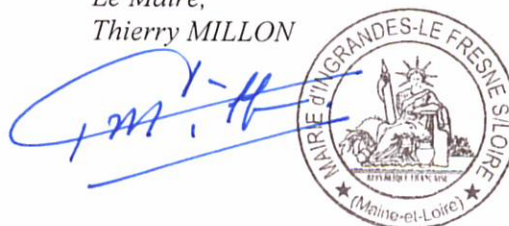
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité décide :

- de demander le retrait du SYDELA pour la partie du territoire de la commune déléguée du Fresne-sur-Loire au 31 décembre 2017 ;
- de demander, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adhésion de la commune au SIEML, pour l'intégralité de son territoire, au titre de la compétence obligatoire « distribution d'électricité » définie à l'article 3 de ses statuts, ainsi que les compétences optionnelles « distribution publique de gaz », « éclairage public » et « infrastructures de charge pour véhicules électriques » respectivement définies aux articles 4-1, 4-2, et 4-3 de ces mêmes statuts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Thierry MILLON



Affichée le 29 septembre 2017

Accusé de réception en préfecture
049-200060184-20170927-17DCM08-09-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADHESION COMMUNE NOUVELLE INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE

Date de transmission de l'acte : 27/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/10/2017

Numéro de l'acte : DELCO38 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20171017-DELCO38-DE

Date de décision : 17/10/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite